Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Métro M2 Ouchy - Epalinges Le Département des infrastructures adjuge les lots du système de transport

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, a informé le Conseil d'Etat de la prochaine adjudication des lots du système de transport du métro M2 Ouchy - Epalinges. Les commandes proprement dites ne deviendront effectives qu'après la décision du Grand Conseil et le vote du peuple, durant l'année 2002. Le Conseil d'Etat doit encore auparavant, en janvier 2002, adopter l'exposé des motifs du métro M2 à l'intention du Grand Conseil.

S'il décidait à cette date d'un report du projet de plusieurs années, l'entier de la procédure d'appel d'offres serait à recommencer.

Le Conseil d'Etat a décidé le 30 avril de présenter le projet de métro M2 au Grand Conseil lorsque trois conditions cumulatives seront remplies. Ces conditions sont réalisables d'ici à janvier 2002.

La procédure d'appel d'offres se poursuit, conformément à la législation sur les marchés publics. Le délai de validité des offres pour le système de transport arrivant à échéance avant la fin de l'année, M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, a informé aujourd'hui le Conseil d'Etat qu'il allait procéder à l'adjudication de 12 marchés concernant le système de transport : il s'agit de la fourniture des véhicules, des automatismes d'exploitation, de la voie, des portes de quai, du réseau de supervision, des installations électriques (2 lots), d'un tracteur ferroviaire de service, de réseaux de transmission hertziens, des ascenseurs et escaliers roulants (2 lots) et des luminaires.

Ces adjudications mettent ainsi fin à la procédure d'appel d'offres et permettent de désigner formellement les entreprises ayant emporté les marchés. Elles confirment

notamment le choix de la filiale suisse du groupe français Alstom pour la fourniture des véhicules et des automatismes d'exploitation.

Ces adjudications seront publiées dans la Feuille des avis officiels et dans la Feuille officielle suisse du commerce et pourront faire l'objet d'un recours de la part des entreprises retenues et de celles qui ont été écartées. Elles ne deviendront effectives qu'après la décision du Grand Conseil et le vote du peuple.

Si le Conseil d'Etat décide en janvier 2002 de reporter M2 de plusieurs années, les commandes de fournitures et de matériel deviendront caduques et l'appel d'offres devra être recommencé. Une telle procédure pour ce genre de marché dure environ 3 ans entre la demande de crédit d'étude au Grand Conseil, la préparation des cahiers des charges, l'appel d'offres lui-même et l'attribution des marchés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2001

Pierre Imhof, responsable de la communication M2, tél. 021/316 70 05 et 079/253 47 87

Tableau lots adjugés M2